

## **ACADÉMIE D'ARCHITECTURE RÉSIDENCE A LA CITÉ INTERNATIONALE DES ARTS APPEL À CANDIDATURES POUR 2026**

L'Académie d'architecture offre à des professionnels et des chercheurs de tous les pays, particulièrement des jeunes, la possibilité d'effectuer une résidence à la Cité internationale des arts, située dans le cœur historique de Paris. Ce programme a pour but de les aider dans leur carrière et de créer des liens avec eux, en leur permettant de développer un projet personnel.

L'Académie d'architecture est une association reconnue d'utilité publique rassemblant environ 350 membres : architectes éminents et personnalités contribuant au rayonnement de l'architecture en France ou dans le monde. Elle est l'héritière de la Société centrale des architectes fondée en 1840. Son rôle est la promotion de la qualité de l'architecture, de l'aménagement de l'espace, l'encouragement de leur enseignement, la préservation de la mémoire de l'architecture et sa diffusion culturelle.

La Cité internationale des arts est une résidence d'artistes qui rassemble, au cœur de Paris, des artistes et leur permet de mettre en œuvre un projet de création ou de recherche dans toutes les disciplines.

Elle permet à des artistes de travailler dans un environnement favorable à la création, ouvert aux rencontres avec des professionnels du milieu culturel. Les résidents bénéficient d'un accompagnement sur mesure de la part de l'équipe de la Cité internationale des arts.

<http://academie-architecture.fr/>

<https://www.citedesartsparis.net/>

### **Qui peut poser sa candidature ?**

Les professionnels et les chercheurs de tous les pays dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme, le patrimoine, ainsi que les arts plastiques et l'histoire liés à ces sujets, ayant une bonne maîtrise du français ou de l'anglais.

### **Les ateliers-logements pour lesquels l'Académie d'architecture est souscripteur**

L'Académie d'architecture est organisme souscripteur pour cinq ateliers-logements meublés simplement et d'usage courant à la Cité internationale des arts, sur son site du Marais, au 18 rue de l'Hôtel de Ville à Paris.

Pour une superficie allant de 20 à 40 m<sup>2</sup>, les prestations mensuelles, à la charge du résident, varient de 525 € à 549 € hors supplément, selon la surface et la durée de séjour. Un dépôt de garantie égal à un mois de prestations mensuelles est à verser à l'avance par les résidents. Il est possible d'accueillir un couple avec un enfant de moins de 7 ans. Une prestation supplémentaire est demandée pour le séjour d'une deuxième personne (accompagnateur ou visiteur) ou d'un enfant. Les prestations sont à verser à la Cité internationale des arts.

## **Calendrier**

Durée de séjour : de 3 à 12 mois, entre janvier et décembre 2026

Date limite pour la réception des dossiers par l'Académie : le 20 juin 2025

## **Modalités**

Les dossiers devront être envoyés en français ou en anglais en format numérique à [contact@academie-architecture.fr](mailto:contact@academie-architecture.fr) et [mireille.grubert@free.fr](mailto:mireille.grubert@free.fr) au plus tard à la date limite indiquée ci-dessus.

Les dossiers seront sélectionnés par l'Académie d'architecture, et transmis à la Cité internationale des arts. Ils comporteront les pièces suivantes :

- une lettre de motivation (2 pages maximum),
- le projet mené pendant la résidence (2 pages maximum),
- un portrait photo,
- un CV indiquant l'âge et la nationalité,
- un dossier d'œuvres et/ou des liens vers un site-web où le travail peut être visualisé,
- lettre(s) de recommandation.
- Vous indiquerez comment vous avez eu connaissance de ce programme.

Les critères retenus pour la sélection seront notamment :

- les liens spécifiques du projet avec l'architecture, l'urbanisme et le patrimoine,
- la spécificité du projet en France, et plus particulièrement le lien du projet avec Paris,
- les modes de valorisation de l'Académie d'architecture en France et à l'étranger,
- la pertinence d'une résidence à la Cité internationale des arts pour le développement du projet.

## **Avantages liés à la résidence**

Les résidents pourront participer et contribuer à la vie des deux institutions partenaires que sont l'Académie d'architecture et la Cité internationale des arts.

Ils bénéficient d'un accompagnement, de temps de rencontres et de mise en réseau organisé par les partenaires du programme de résidences.

### ***A l'Académie d'architecture***

Les résidents retenus seront invités à participer aux événements de l'Académie (conférences, tables-rondes, expositions, etc.). Il pourra leur être proposé d'y donner des conférences ou de contribuer à des expositions.

Ils ont accès sur demande aux archives de l'Académie, dont l'exceptionnelle richesse a été reconnue par leur classement au titre des Archives nationales de France.

Ils pourront bénéficier s'ils le souhaitent d'un correspondant-référent parmi les membres de l'Académie d'architecture.

### ***A la Cité internationale des arts***

Les résidences à la Cité internationale des arts revêtent un caractère unique en raison de la communauté d'artistes, aux horizons et aux pratiques variés, vivant et travaillant dans un même site, au cœur de Paris. Durant la résidence, les artistes bénéficient d'une offre d'accompagnement, de visites, de rendez-vous, ainsi que d'une programmation artistique et culturelle variée (ateliers-ouverts hebdomadaires, expositions, conférences...)

La prestation mensuelle demandée comprend l'offre artistique et culturelle, l'accompagnement mais aussi l'atelier-logement. Tous les résidents de la Cité internationale des arts ont accès au Wi-Fi et peuvent demander la « carte Cité », qui leur permet d'accéder à de nombreux lieux culturels parisiens gratuitement ou à tarifs préférentiels.